

Violence basée sur le genre pendant les guerres civiles : le calvaire des femmes et l'absence de justice au Myanmar

Par Thaw Htoo et Saryar

Dans le conflit qui sévit actuellement au Myanmar, de nombreuses femmes sont victimes de violences basées sur le genre (VBG), non seulement de la part de la junte militaire, mais aussi au sein même des groupes qui prétendent les protéger. L'une de ces femmes, que nous appellerons « Nang » pour des raisons de confidentialité, a subi des abus inimaginables.

Nang a été violée et réduite à l'esclavage sexuel par un homme en qui elle avait confiance, un responsable d'un groupe de résistance qui luttait contre la junte. Il l'a contrainte à tomber enceinte, puis à avorter. Malgré le traumatisme, Nang a continué à faire partie du groupe, dans l'espoir d'obtenir justice et de faire entendre sa voix. Mais sa douleur a été ignorée, et son agresseur a pu rester au pouvoir.

L'histoire de Nang n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Alors que la junte a systématiquement utilisé la violence sexuelle comme arme de guerre, ciblant les civils, en particulier les femmes issues de minorités ethniques, certaines forces de résistance n'ont pas réussi à protéger les femmes au sein de leurs rangs. Dans les deux cas, les survivantes font face au silence, à la honte et à l'absence de justice.

L'expérience de Nang met en évidence l'urgence de lutter contre la violence à l'égard des femmes dans tous les domaines du conflit, non seulement de la part des forces gouvernementales, mais aussi au sein des mouvements d'opposition, afin que la justice ne reste pas hors de portée pour des femmes comme Nang.

Contexte

En février 2021, l'armée birmane, connue sous le nom de Tatmadaw, a organisé un coup d'État, prenant le contrôle du gouvernement et arrêtant les dirigeants élus, dont Aung San Suu Kyi. Le coup d'État a eu lieu quelques heures avant la réunion du nouveau parlement, après la victoire écrasante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) aux élections de 2020. L'armée a accusé la LND de fraude électorale généralisée, bien que des observateurs indépendants n'aient trouvé aucune preuve significative à l'appui de ces allégations. Le coup d'État a donné lieu à des manifestations généralisées et à des actes de désobéissance civile, déclenchant une répression violente de la part de l'armée et entraînant une crise humanitaire et un conflit continu dans tout le pays.

La VBG est un problème omniprésent et profondément ancré au Myanmar, en particulier dans le contexte des guerres civiles et des troubles politiques qui ont secoué le pays depuis les années 1960. Depuis le coup d'État de 2021, le Myanmar a connu une grave détérioration de la situation des droits de la personne. Les femmes et les filles sont les plus touchées par les multiples crises qui se recoupent : conflit armé, déplacements, pauvreté et effondrement des protections juridiques et sociales. La VBG a augmenté non seulement sous la forme de violences sexuelles perpétrées par des acteurs armés, mais aussi sous la forme de violences conjugales, de mariages précoces et forcés et d'exploitation sexuelle, toutes

exacerbées par l'effondrement de l'État de droit et l'impunité systémique.

Même avant le coup d'État militaire de 2021, la violence contre les femmes était un problème persistant au Myanmar, en particulier dans les zones où vivent des minorités ethniques. Ces zones affectées par des décennies de conflits armés ont créé un environnement marqué par la militarisation, l'impunité et la faiblesse des protections juridiques. Bien que le Myanmar ait ratifié certains instruments internationaux relatifs aux droits de la personne et mis en place des réformes juridiques limitées, leur mise en œuvre demeurait incohérente et les survivantes, en particulier les femmes issues de communautés rurales ou ethniques, étaient souvent victimes de stigmatisation, réduites au silence et privées de recours juridiques (Miedema, 2015).

Après la prise du pouvoir par l'armée en février 2021, la situation s'est considérablement détériorée. Le système judiciaire, déjà fragile, est devenu largement dysfonctionnel ou a été coopté par la junte. Les tribunaux ne sont plus indépendants et les institutions juridiques se sont effondrées ou fonctionnent sous l'influence de l'armée, ce qui rend presque impossible pour les victimes de violences genrées d'obtenir réparation. Dans les zones contrôlées par les forces de résistance, des systèmes judiciaires alternatifs sont encore en cours de développement. Ces forces manquent souvent de formation, de ressources ou de volonté politique pour traiter efficacement les cas de violences genrées. Cet effondrement double, soit des voies de justice formelles et informelles, a accru la vulnérabilité des victimes et renforcé le climat d'impunité dont tirent profit les auteurs de ces violences.

De nombreux rapports et témoignages indiquent que la VBG a été utilisée comme arme de guerre par des acteurs étatiques et non étatiques

afin d'instiller la peur et d'exercer un contrôle, en particulier dans les régions où vivent des minorités ethniques. Parallèlement, la capacité des communautés et des organisations à soutenir les survivantes a été gravement compromise, de nombreuses ONG opérant dans le secret ou étant contraintes de fermer leurs portes. Les survivantes font souvent face à l'isolement, à la stigmatisation et à l'abandon total par les institutions judiciaires, ce qui leur laisse peu d'espoir d'obtenir réparation ou de guérir.

Cet article vise à mettre en lumière la situation actuelle de la VBG au Myanmar en examinant à la fois les formes de violence et les réalités vécues par les survivantes dans les zones touchées par le conflit. En mettant l'accent sur « l'absence de justice » et l'effondrement des mécanismes de protection, cette étude contribue à élargir le débat sur les droits de la personne, la justice transitionnelle et le besoin urgent d'interventions centrées sur les survivantes. Il est essentiel de comprendre les nuances de la violence genrée, non seulement pour mener des actions de plaidoyer et élaborer des politiques, mais aussi pour bâtir la paix, la sécurité et la dignité à long terme des populations les plus vulnérables du Myanmar. La VBG sexiste dans les zones touchées par le conflit est un problème crucial en matière de droits de la personne et qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les conflits armés aggravent les inégalités de genre préexistantes et créent des environnements où la violence, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre, se généralise et se normalise.

Étude qualitative

Cet article est le résultat d'une étude qualitative, fruit d'une approche basée sur des entretiens approfondis. Ceux-ci avaient pour

but de comprendre les expériences, les défis et les perspectives liés à la VBG dans les zones touchées par le conflit au Myanmar. La recherche donne la priorité aux témoignages d'experts locaux et de travailleurs de première ligne qui sont en contact direct avec les survivantes, offrant ainsi des perspectives concrètes qui sont souvent sous-représentées dans les discussions politiques officielles.

Conception de la recherche et sélection des participants

L'étude s'appuie sur des entretiens menés en 2025 auprès de quatre participantes, sélectionnées par échantillonnage raisonné afin de refléter à la fois les expériences au niveau communautaire et les défis structurels plus larges liés à la lutte contre la VBG. La première personne interrogée est une experte en politiques de genre et une militante des droits des femmes originaire de l'État de Mon, qui compte plus de cinq ans d'expérience dans l'aide aux victimes de violence sexuelle et dans l'élaboration de politiques. Les répondantes numéro 2 et 3 sont également des défenseuses des droits des femmes qui aident activement les survivantes dans leur quête de justice. Le répondant numéro 4 est un ancien membre de la Force de défense populaire (PDF), qui apporte son point de vue depuis l'intérieur du contexte de la résistance. En raison des limitations d'accès et de la sensibilité du sujet, l'étude s'est concentrée sur ces quatre répondants et a complété leurs points de vue par des sources secondaires, notamment des rapports sur la VBG au Myanmar.

Collecte des données

Un guide relatif aux entretiens a été utilisé afin de permettre des réponses ouvertes et

réfléchies tout en garantissant la couverture de thèmes clés tels que :

- Formes et schémas de violence sexuelle dans les zones touchées par des conflits
- Réponses juridiques et institutionnelles
- Obstacles à la justice
- Rôle des acteurs communautaires et de la société civile
- Services d'aide existants
- Recommandations en matière de politiques et de pratiques

Anonymat et analyse des données

L'anonymat a été garanti afin de protéger l'identité et la sécurité des participant.e.s, compte tenu de la nature sensible et politiquement explosive du sujet. La transcription a été analysée à l'aide d'une analyse thématique, permettant aux thèmes clés d'émerger naturellement des données. Ces thèmes ont ensuite été recoupés avec la littérature existante afin de contextualiser les résultats.

Analyse des résultats

Comprendre la violence sexiste dans les zones touchées par le conflit

La VBG au Myanmar prend de multiples formes, notamment le viol, la violence domestique, l'esclavage sexuel et le mariage forcé. Elle s'est intensifiée dans les sphères publique et privée depuis le coup d'État militaire de 2021. La Tatmadaw (armée du Myanmar) recourt depuis longtemps à la violence sexuelle de manière systématique, en particulier à l'encontre des minorités ethniques, comme tactique de guerre (Oo, 2025 ; Selth, 2018).

Le coup d'État de février 2021 a encore aggravé cette violence, avec des rapports faisant état d'abus sexuels, d'avortements forcés et de traite commis à la fois par les forces de l'État et, de plus en plus, par des membres de groupes de résistance.

Les personnes interrogées ont signalé une augmentation significative de la VBG après le coup d'État, causée par la militarisation, les déplacements de population, à l'instabilité économique et à l'effondrement des institutions étatiques. Comme l'a fait remarquer l'une des personnes interrogées :

Il y a eu une forte augmentation des VBG sexistes depuis le coup d'État militaire de 2021... notamment des violences sexuelles commises par des acteurs armés et des violences domestiques, qui ont augmenté sous la pression de l'effondrement économique, des déplacements de population et de l'insécurité. (Personne interrogée n° 1)

Ces tendances sont renforcées par les rapports de force entre les genres, où le viol et les abus psychologiques sont utilisés pour affirmer sa domination. Dans les régions reculées, les protections juridiques font défaut, et les survivantes restent souvent silencieuses par peur et par honte.

L'histoire de Nang illustre cette douloureuse réalité. Dans un autre cas, un auteur accusé d'inceste s'est enfui dans l'État de Karen. Cet État est touché par le conflit et échappe à la juridiction immédiate des structures gouvernementales de l'État de Mon. Les tentatives pour l'appréhender ont été entravées par la médiocrité des infrastructures, le conflit en cours et la coopération interorganisationnelle limitée.

Il ne s'agissait pas seulement d'une question juridique, mais aussi d'un problème lié aux

frontières, aux transports et à la sécurité. Le conflit armé rendait la justice inaccessible. (Répondante n° 2)

La militarisation et la violence sexuelle comme outils de contrôle

La violence sexuelle est utilisée non seulement comme un moyen de nuire, mais aussi comme un outil stratégique pour terroriser et contrôler les communautés. Comme l'a confié l'un des répondants :

Une jeune femme de l'État de Mon a été violée lors d'un raid nocturne tandis que sa famille était contrainte d'assister à la scène... Les incidents de ce type ne sont pas isolés : ils sont utilisés comme des outils de terreur et de contrôle. (Répondante n° 1)

Ces témoignages concordent avec les documents plus généraux d'organisations, telles que Human Rights Watch (2025), qui ont répertorié les pratiques de torture sexuelle par le personnel militaire. La normalisation de la violence au sein de la junte et des groupes de résistance, combinée à un patriarcat profondément enraciné, a créé un environnement dans lequel les femmes sont considérées comme sacrifiaables.

Causes profondes de la VBG dans les situations de conflit

La violence genrée est souvent renforcée par des normes patriarcales qui normalisent la domination et le contrôle masculins. Dans les situations de conflit, ces normes sont encore plus ancrées. Jewkes et coll. (2015) démontrent que les croyances sociales néfastes peuvent perpétuer la violence, tandis que les interventions communautaires, telles que l'implication des hommes en tant qu'alliés ou la remise en question

des rôles de genre, peuvent contribuer à réduire les abus. Pankhurst (2016) souligne également le rôle des organisations communautaires dans la promotion de la responsabilité et du soutien aux survivantes. Cependant, dans de nombreuses zones touchées par des conflits, la stigmatisation sociale continue de réduire les survivantes au silence et de protéger les coupables (Uthman et coll., 2010).

La VBG Myanmar est alimentée par la militarisation, un patriarcat profondément enraciné, l'instabilité économique et l'impunité systémique. Les conflits armés normalisent la violence et renforcent la domination masculine, tandis que l'effondrement des institutions étatiques a supprimé les mécanismes de responsabilisation des coupables.

La militarisation est un facteur crucial : l'habituation à la violence de la part des groupes armés entraîne une culture où les mauvais traitements ne sont pas seulement tolérés, mais aussi délibérément utilisés comme une forme de stratégie. (Répondant n° 1)

La junte militaire, en particulier, a souvent utilisé la VBG comme arme de guerre, surtout contre les femmes issues de minorités ethniques. La Mission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le Myanmar (2019) a signalé que la violence sexuelle par la Tatmadaw (armée du Myanmar) était répandue, systématique et souvent ciblée ethniquement :

Les violences sexuelles perpétrées par l'armée n'étaient pas des actes isolés ; elles s'inscrivaient dans une stratégie délibérée visant à terroriser et à punir les populations civiles (Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, 2019, A/HRC/42/CRP.5).

Human Rights Watch (2025) a également documenté de nombreux cas de viols et de

tortures sexuelles commis par des soldats de la junte. La normalisation de la violence et de la domination masculine, tant au sein de la junte que des forces de résistance, crée un environnement dans lequel les femmes sont considérées comme jetables ou exploitables.

Les inégalités entre les genres et les attitudes patriarcales sont également des facteurs importants... les femmes et les filles sont souvent considérées comme des biens ou des fardeaux en temps de crise. (Répondant n° 1)

Les personnes interrogées soulignent que la VBG au Myanmar est profondément structurelle, alimentée par l'intersection de plusieurs systèmes : militarisme, inégalités entre les sexes et pauvreté.

L'augmentation de la présence militaire est un élément crucial : l'acceptation croissante de la violence par les groupes armés entraîne l'émergence d'une culture dans laquelle les mauvais traitements ne sont pas seulement tolérés, mais aussi délibérément utilisés comme une forme de stratégie. (Personne interrogée n° 1)

Ces causes profondes montrent que la VBG sexiste n'est pas seulement une conséquence du conflit, mais aussi l'expression fondamentale des déséquilibres de pouvoir.

L'effondrement des systèmes juridiques et d'aide

Les victimes de VBG subissent souvent la négligence des institutions, tandis que leurs agresseurs jouissent d'une impunité juridique, en particulier dans les États où la gouvernance est faible ou alors là où un conflit est en cours. Au Myanmar, malgré les rapports de l'ONU et des organisations internationales de défense des droits de la personne, les auteurs de ces violences, qu'ils soient des acteurs étatiques ou

des membres de groupes de résistance, sont rarement poursuivis (Oo, 2025). L'incapacité des mécanismes juridiques internationaux à traiter de manière adéquate les violences genrées, en particulier lorsqu'elles sont associées à des facteurs, tels que l'appartenance ethnique et le déplacement, a également été soulignée (Cohen, 2013).

Les systèmes judiciaires au Myanmar, qu'ils soient sous le contrôle de la junte ou de la résistance, sont largement inefficaces pour lutter contre la VBG. Les lois existent, mais sont rarement appliquées. Les institutions judiciaires sont souvent cooptées ou dysfonctionnelles, en particulier dans les zones de conflit.

Après le coup d'État, le système judiciaire n'est plus indépendant ni opérationnel... même dans les zones de résistance, les systèmes judiciaires n'ont pas la capacité de traiter efficacement les affaires de VBG. (Répondante n°1)

Les personnes interrogées affirment que les services ont considérablement diminué en raison de la répression, de l'insécurité et des contraintes budgétaires. Les refuges, l'aide juridique et l'assistance médicale sont rares, en particulier dans les zones rurales et touchées par le conflit.

Les services d'aide se sont également détériorés. Les personnes interrogées ont décrit la quasi-absence de refuges, d'aide juridique et de services médicaux, en particulier dans les zones rurales ou militarisées. Les survivantes se retrouvent isolées et traumatisées, avec peu de confiance dans les autorités ou les voies de recours. Des témoignages personnels comme celui de Nang montrent comment les survivantes restent au sein des groupes armés aux côtés de leurs agresseurs, sans aucun espoir que ces derniers soient tenus responsables de leurs actes.

Les survivantes se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité, faisant face non seulement à la violence, mais aussi à l'abandon total des systèmes censés les protéger. (Répondante n°1)

Ce thème revient dans de nombreux témoignages de survivantes : une culture du silence, de l'incredulité et de la peur, renforcée par la stigmatisation sociale et le manque de ressources.

L'absence de justice

Le système judiciaire du Myanmar reste profondément compromis. Sous le régime militaire, les institutions juridiques officielles sont soit dysfonctionnelles, soit complices, et dans les zones contrôlées par la résistance, les mécanismes alternatifs manquent souvent de formation, de ressources ou de volonté politique pour traiter efficacement les cas de VBG.

Même avant le coup d'État, les lois... étaient faibles... après le coup d'État, le système judiciaire n'est plus indépendant ni opérationnel. (Répondante n°1)

Comme beaucoup d'autres, Nang n'a pas de recours juridique. Un cas particulièrement choquant a été celui du viol collectif et du meurtre d'une fillette de 12 ans par quatre hommes et une femme. Malgré la gravité du crime, tous les auteurs n'ont été condamnés qu'à sept ans de prison. La famille de la victime, craignant la stigmatisation sociale et les représailles, était réticente à participer à la procédure judiciaire. Une autre personne interrogée et son équipe sont intervenues pour mettre la famille en contact avec des cliniques juridiques et des avocats.

Cette affaire souligne l'érosion des mécanismes judiciaires après le coup d'État, où les affaires de VBG ne font pas l'objet de poursuites

adéquates et où la police est souvent perçue comme partielle ou corrompue.

Obstacles à la justice

Les survivantes savent qu'elles ne peuvent obtenir justice, principalement en raison des menaces qui pèsent sur leur sécurité, de l'absence de système de soutien ou de leur incapacité à échapper à des personnes puissantes. Le pouvoir et l'autorité sont les principales raisons qui empêchent la justice d'être rendue, quel que soit l'angle sous lequel on examine la question. (Répondant n° 4)

De multiples obstacles systémiques entravent l'accès à la justice pour les survivantes. Il s'agit notamment de la crainte de représailles, de la stigmatisation sociale, de l'isolement géographique et du manque de connaissances juridiques ou de représentation. Les survivantes sont particulièrement réticentes à s'exprimer lorsque les coupables sont affiliés à des groupes armés ou aux forces de sécurité.

L'intersectionnalité aggrave encore ces difficultés. Les femmes issues de minorités ethniques sont de plus en butte à des obstacles supplémentaires liés à la langue, au déplacement et à la militarisation (Oo, 2025). Des approches centrées sur les survivantes sont nécessaires pour comprendre les implications multiples de la VBG sur l'identité, la sécurité et l'accès à la justice.

Peur, stigmatisation et silence

Les obstacles à la justice pour les victimes de VBG au Myanmar comprennent la peur des représailles, la stigmatisation sociale, le manque de représentation juridique, l'isolement géographique et la méfiance envers les

institutions. Les victimes préfèrent souvent garder le silence plutôt que de risquer de subir d'autres préjudices.

Beaucoup craignent que le fait de signaler les abus ne conduise à davantage de violence... en particulier lorsque les auteurs sont liés à des groupes armés ou à l'armée. Les victimes subissent souvent la honte, l'isolement ou la discrimination au sein de leur communauté... en particulier dans les zones conservatrices ou rurales. (Répondante n°1)

Ces craintes sont particulièrement vives lorsque l'auteur est un soldat de la junte. Ces violations font rarement l'objet d'enquêtes et le fait de parler peut conduire à davantage de persécutions.

Les victimes de violences sexistes au Myanmar rencontrent un ensemble complexe d'obstacles qui entravent leur accès à la justice et aux services d'aide. La crainte omniprésente de représailles de la part des auteurs, en particulier dans les cas impliquant des acteurs communautaires puissants ou des groupes armés, décourage les victimes de signaler les abus.

Cette crainte est aggravée par une méfiance généralisée à l'égard des forces de l'ordre, la police étant souvent perçue comme corrompue ou complice des auteurs de violence, en particulier lorsque des pots-de-vin sont en jeu. Dans de nombreux cas, les familles des victimes choisissent le silence, poussées par la stigmatisation, la crainte de l'ostracisme social ou la conviction qu'il est « trop tard » pour agir (Répondante n° 2). Ces normes sociales, souvent ancrées dans la honte et les valeurs patriarcales, renforcent la sous-dénonciation.

Dans les zones touchées par des conflits, en particulier celles où la gouvernance est défaillante, l'accès aux services juridiques est fortement limité. Les mécanismes judiciaires locaux ont souvent

du mal à intervenir en raison des contraintes sécuritaires, de l'insuffisance des infrastructures et des problèmes de compétence juridictionnelle. Parallèlement, la coordination entre les organisations non gouvernementales (ONG), les cliniques juridiques et les acteurs communautaires reste limitée, ce qui fragmente les voies d'aide aux victimes. En outre, une partie importante de la population n'est pas consciente de ses droits juridiques, certains membres de la communauté considérant la VBG comme une question de destin ou de karma, plutôt que comme un crime possible de poursuites. Même lorsque les organisations de soutien sont actives, des problèmes logistiques, tels que des routes impraticables, des conflits armés et une faible confiance dans les acteurs externes limitent encore davantage la mise en place d'interventions rapides et efficaces.

Impunité et absence de responsabilité des auteurs

Les forces de la junte et les groupes de résistance agissent souvent en toute impunité. Les auteurs sont rarement tenus responsables, même lorsque les survivants dénoncent les faits. Il n'y a pratiquement aucune conséquence pour les auteurs, et aucun recours judiciaire crédible ou centré sur les survivants.

Les survivants se retrouvent sans preuve, sans soutien et sans espoir que les coupables soient tenus responsables. (Répondant n° 1)

La mission d'enquête des Nations Unies a conclu en 2018 que les violences sexuelles commises par les forces militaires du Myanmar pouvaient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité :

Le recours au viol et à d'autres formes de violence sexiste par l'armée birmane (Tatmadaw) s'inscrit dans une stratégie délibérée visant à semer la terreur et à déplacer les communautés ethniques minoritaires (UNHRC, 2019, A/HRC/42/CRP.5).

Si l'attention internationale s'est largement concentrée sur le recours généralisé et systématique à la violence sexuelle par la junte birmane, l'impunité au sein des groupes de résistance suscite également de plus en plus d'inquiétudes. Les survivantes qui ont subi des violences sexuelles dans les zones contrôlées par l'opposition, y compris de la part de commandants de la résistance, constatent souvent que la justice est retardée, reléguée au second plan ou totalement absente. Cela reflète une tendance plus générale observée par les militants :

Même dans les zones de résistance, les systèmes judiciaires n'ont pas la capacité – et parfois la volonté – de traiter efficacement les cas de VBG. (Répondante n° 1)

L'une des raisons de cette impunité est la sensibilité politique qui entoure les allégations d'abus au sein de la résistance anti-junte. Certaines autorités de la résistance et certains groupes affiliés au Gouvernement d'Unité Nationale (NUG) hésitent à prendre des mesures contre leurs propres membres, craignant que cela ne nuise à leur réputation, à leur unité ou à leur crédibilité aux yeux du public et de la communauté internationale.¹ Comme l'ont fait remarquer des acteurs locaux, le sentiment général est que ces affaires seront traitées « après la révolution ».

Le NUG a déclaré qu'il ne traiterait ces affaires qu'après la révolution. C'est sa position

1. Le gouvernement d'union nationale (NUG) a été créé en avril 2021 par des législateurs destitués et des groupes anti-coup d'État au Myanmar, en tant que gouvernement parallèle à la junte militaire. Le NUG représente les aspirations démocratiques du peuple birman et cherche à rétablir la démocratie, à promouvoir les droits de la personne et à assurer une gouvernance opposée au régime militaire.

officielle. Mais le danger est que, s'il n'y a pas de responsabilité aujourd'hui, les auteurs pourraient continuer à commettre des abus une fois qu'ils auront acquis plus de pouvoir après la révolution. (Répondant n°4)

Ce report stratégique entraîne toutefois des conséquences importantes :

- Il privilégie l'image politique au détriment de la justice, ce qui accentue le sentiment de trahison des survivants.
- Il envoie le message que certaines formes de violence sont excusables au nom de la lutte politique.
- Il perpétue la culture du silence et de la peur au sein de groupes qui prétendent défendre les principes démocratiques et les droits de la personne.

Ce double standard aggrave le traumatisme des survivantes, tout en sapant la crédibilité des groupes de résistance qui prétendent promouvoir les droits de la personne. Pour les survivantes comme Nang, qui sont restées au sein d'un groupe aux côtés de leur agresseur, l'absence de responsabilité est une forme de violence continue.

Lacunes dans les services et recommandations pour une réforme

Malgré leur dévouement, les groupes de la société civile rencontrent des obstacles importants. Le manque de financement, le manque de personnel et les contraintes logistiques, telles que les routes impraticables ou l'accès restreint, limitent leur portée. La coordination entre les ONG, les groupes d'aide juridique et les prestataires de soins de santé reste incohérente.

« Il y a une pénurie de conseillers et de professionnels juridiques qualifiés... le conflit complique la possibilité d'opérer librement pour quiconque », a expliqué une répondante. De

nombreuses victimes n'ont aucun moyen clair de signaler les faits, de guérir ou de demander justice. Pour relever ces défis, les personnes interrogées recommandent :

- de renforcer les systèmes juridiques et de protection ;
- d'assurer un soutien centré sur les victimes et tenant compte des traumatismes ;
- d'améliorer l'éducation communautaire afin de réduire la stigmatisation ;
- de favoriser les partenariats internationaux et locaux fondés sur la confiance et l'expertise locale.

Comme l'a souligné une défenseure des droits de la personne (Répondante n°1), « nous avons besoin d'une approche coordonnée qui combine réforme juridique, services complets et solutions communautaires ».

Conclusion

Ces entretiens illustrent clairement que la VBG au Myanmar n'est pas seulement une crise humanitaire, mais aussi un problème politique et structurel. L'effondrement des systèmes judiciaires, aggravé par la militarisation, le patriarcat et la pauvreté, a créé un environnement propice à la violence et au silence des survivantes.

Cependant, la réponse ne réside pas uniquement dans la pression internationale ou la réforme juridique. Elle doit plutôt inclure des approches locales et intersectionnelles, centrées sur les survivantes, qui reconnaissent les réalités complexes auxquelles elles font face.

Cette étude met en évidence la nature répandue et profondément enracinée de la VBG dans le contexte du conflit au Myanmar. À travers les témoignages de militantes de première ligne, nous avons examiné comment le conflit armé, la militarisation, la pauvreté et les normes de genre

profondément enracinées se recoupent pour produire diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les agressions sexuelles, la violence conjugale, les mariages forcés et les traumatismes psychologiques.

Les résultats révèlent non seulement la prévalence croissante de la VBG, mais aussi l'effondrement des institutions de protection et des systèmes judiciaires. Les obstacles sont insurmontables pour les survivantes, notamment la crainte de représailles, la stigmatisation sociale, le manque de services juridiques et l'impunité généralisée des auteurs des sévices, en particulier ceux affiliés à des groupes militaires et armés. Malgré la gravité de la situation, les services d'aide restent rares, sous-financés et difficiles d'accès, en particulier dans les zones rurales et les zones de conflit.

En même temps, les organisations locales et les acteurs communautaires continuent de jouer un rôle essentiel dans le soutien aux survivantes, la sensibilisation et la promotion de la justice. Leurs interventions illustrent l'importance des réponses communautaires et centrées sur les survivantes, même en l'absence d'un État fonctionnel. La lutte contre la VBG au Myanmar nécessite une action urgente et coordonnée à plusieurs niveaux. Cela implique notamment de renforcer les cadres juridiques, d'étendre les services d'aide aux survivantes, de réduire la stigmatisation et de donner plus de moyens aux acteurs locaux, qui sont souvent la seule bouée de sauvetage pour les personnes touchées. L'attention internationale est également essentielle, non seulement pour protéger les droits des femmes pendant le conflit, mais aussi pour garantir leur rôle central dans la reconstruction d'un avenir plus juste et plus inclusif pour le Myanmar.

Jusqu'à présent, aucune organisation n'a été vraiment efficace. Certains groupes peuvent

apporter leur aide dans des domaines spécifiques, mais, dans l'ensemble, personne n'est parvenu à intervenir avec succès. (Répondant n° 4)

En résumé, lutter contre la VBG dans les guerres civiles au Myanmar n'est pas seulement une nécessité humanitaire, c'est un aspect fondamental pour garantir la justice et l'équité au sein d'une société qui aspire à la paix et à la stabilité. Cet article se veut un effort pour rendre visibles les ramifications complexes de la VBG au Myanmar et éclairer les voies vers un changement significatif pour les femmes qui ont subi les conséquences déchirantes du conflit.

Notice biographique

Thaw Htoo est une ressortissante du Myanmar et doctorante en fin de cycle à l'Université de Lausanne, spécialisée dans l'écologie politique de l'extraction des ressources dans les régions du Myanmar touchées par la guerre civile. Bien que ses recherches ne portent pas spécifiquement sur les questions de genre ou les questions relatives aux femmes, elle reconnaît leur importance. Elle est passionnée par le partage des connaissances et la collaboration avec des universitaires et des militants, et cherche à approfondir ses connaissances afin de renforcer son travail sur le genre, les femmes et la violence dans le contexte de la gouvernance des ressources.

Mi Sar Yar Poine est une chercheuse indépendante et une défenseure de la justice de genre possédant une vaste expérience dans les domaines des droits de la personne, de la démocratie fédérale et des processus de paix. Depuis plus de 15 ans, elle s'investit profondément dans la promotion des droits des femmes et de leur participation politique, se concentrant particulièrement sur

l'État de Mon et le Myanmar en général. Elle fait le pont entre le militantisme communautaire et le travail d'élaboration de politiques publiques, en contribuant aux initiatives qui renforcent la résilience des collectivités, amplifient les voix marginalisées et favorisent les changements à visées démocratiques. En tant qu'actrice de terrain et chercheuse, elle cherche à produire des connaissances qui non seulement font progresser la compréhension intellectuelle, mais alimentent l'adoption de stratégies pour la justice sociale et la paix durable.

Bibliographie

- Cohen, D. K. (2013). *Explaining Rape during Civil War: Cross-National Evidence (1980 – 2009)*. The American political science review, 107(3), 461-477. <https://doi.org/10.1017/S0003055413000221>
- HRW. (2025). *World Report 2025, Myanmar*. <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/myanmar>
- Jewkes, R. P., Flood, M. P., & Lang, J. M. A. (2015). *From work with men and boys to changes of social norms and reduction of inequities in gender relations: a conceptual shift in prevention of violence against women and girls*. The Lancet (British edition), 385(9977), 1580-1589. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)61683-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(14)61683-4)
- Miedema, S. (2015). *Behind the silence: Violence against women and their resilience in Myanmar*. https://www.academia.edu/12001656/Behind_the_silence_Violence_against_women_and_their_resilience_in_Myanmar
- Oo, P. P. (2025). *Conflict-Related Sexual Violence in Myanmar: The Role of the State* (Vol. 4).
- Pankhurst, D. (2016). 'What is wrong with men?': revisiting violence against women in conflict and peacebuilding. *Peacebuilding*, 4(2), 180-193. <https://doi.org/10.1080/21647259.2016.1192244>
- Selth, A. (2018). *Myanmar's armed forces and the Rohingya crisis*.
- UN Human Rights Council. (2019). *Detailed findings of the Independent International Fact-Finding Mission on Myanmar (A/HRC/42/CRP.5)*.
- United Nations. <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/detailed-findings-independent-international-fact-finding-mission>
- Uthman, O. A., Lawoko, S., & Moradi, T. (2010). *Sex disparities in attitudes towards intimate partner violence against women in sub-Saharan Africa: a socio-ecological analysis*.
- BMC public health, 10, 1-8.